

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 36 (1931)

Artikel: Un pasteur révolutionnaire de L'Erguël : Georges-Auguste Liomin
Autor: Schenk, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-549828>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pasteur révolutionnaire de l'Erguël Georges-Auguste Liomin

par A. Schenk,
Professeur à Berne

En guise d'introduction

Le dimanche 16 juin 1776 se déroulait dans la petite église du village d'Hérimoncourt, sur les confins de la principauté de Montbéliard et tout près des frontières de l'ancien évêché de Bâle, un spectacle assurément peu banal. Le pasteur Méquillet, qui desservait cette paroisse en même temps que celle de Blamont, venait de mourir et l'on avait annoncé qu'il serait remplacé, ce jour-là, par son petit-fils, un tout jeune étudiant de l'Université de Bâle, arrivé le jour précédent avec ses parents, dans un carrosse à quatre chevaux.

La curiosité aidant, les fidèles étaient, on le comprend, accourus nombreux au temple d'Hérimoncourt. Quel ne dut pas être leur étonnement, que dis-je, leur étonnement? Quelle ne dut pas être leur stupéfaction quand, au moment du sermon, ils virent monter dans la chaire, non pas le jeune homme, l'étudiant en théologie qu'on attendait, mais un petit bonhomme pas même adolescent... un enfant de douze ans à peine, dont la frimousse éveillée et pâlotte ne se détache que faiblement du cadre que fait à sa figure sérieuse la perruque poudrée qu'il porte comme un grand.

Les spectateurs ne sont point revenus de leur surprise que déjà le garçonnet, monté sur un escabeau — il fallait bien qu'on le vit dans la chaire! — ouvre la grosse bible et, après s'être recueilli comme il convient à un orateur sacré, annonce d'une voix aiguë,

mais ferme, qu'il va prêcher sur un texte tiré de l'Évangile selon Saint Luc, chapitre 2, versets 46 et 47. Ce texte, le voici: « Au bout de trois jours, ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et leur faisant des questions; et tous ceux qui l'entendaient étaient ravis de son intelligence et de ses réponses. »...

Ce que fut ce sermon d'un enfant, nous ne saurions le dire, car il ne nous a pas été conservé et nous ne savons pas non plus quelle impression il fit sur les auditeurs d'Hérimoncourt. Nous voulons croire qu'on pardonna au juvénile prédicant l'espèce de sacrilège qu'il commettait en se comparant à Jésus interprétant à douze ans la loi et les prophètes dans le temple de Jérusalem. Avouez cependant qu'il fallait de la part de cet enfant, un singulier courage — le courage de l'innocence, si vous voulez — mais aussi une grande intelligence pour mener à bonne fin une entreprise aussi téméraire! Car l'entreprise réussit. Du moins le laisse-t-il entendre lui-même quand, dans son journal¹⁾ où, déjà, il note ses menus faits et gestes de garçonnet studieux, il écrit brièvement, comme ferait un vieux prédicateur qui ne veut que soulager sa mémoire et pour qui un sermon de plus ou de moins ne tire pas à conséquence: « Le 14 (juin 1776) nous avons fait notre cour au Prince (à Porrentruy) avec lequel nous avons dîné. Après dîné, nous sommes allés à Abbévilers chez notre cousin pasteur. Le 16, j'ai prêché à Hérimoncourt, sur Luc 2, 46-47. Après dîné j'ai été à Melieres et le lendemain chez M. Cuvier à Roches...²⁾.

Quel était donc cet enfant prodige, cet émule des Pic de la Mirandole et des Montaigne? — C'était un enfant de nos montagnes jurassiennes, c'était Georges-Auguste Liomin, fils de Georges-Louis Liomin, alors pasteur à Péry, en Erguël.

¹⁾ « Journal pour moi G.-A. Liomin, de Sonvillier en Erguël, dès mon enfance jusqu'au »... 13 juin 1794 — et complété par son petit-fils Albert Imer d'après des « documents rassemblés dans un album »... C'est un joli petit in-12 dans lequel un certain nombre de pages sont restées blanches, G.-A. Liomin n'ayant tenu son journal que par intermittence.

Mon étude sur Liomin est basée en très grande partie sur les données de ce journal, ainsi que sur les « Extraits » du journal (1770-1784) de Georges-Louis, père de Georges-Auguste, et continué par Chrétien-Louis (1784-1785) son frère, extraits dus au même Albert Imer. — Je dois la communication de ces deux manuscrits à M^{lle} Marguerite Imer à Genève et à M. Florian Imer, préfet de la Neuveville, que je remercie sincèrement de leur obligeance.

Je ne relève pas, au cours de ce travail, les innombrables erreurs commises par les historiens et les biographes sur la vie et les œuvres des Liomin. Ce serait fastidieux.

²⁾ Le même jour, Georges-Louis Liomin, père de notre héros, confirme la notice: « Mon fils cadet, Georges-Auguste a fait sa première proposition dans l'Eglise de Hérimoncourt ».

Le monde entier connaît le nom de Pic de la Mirandole qui, à dix ans, était considéré comme le premier orateur de son temps et proclamé « les délices du siècle » par les savants, ses amis... La France s'étonne avec nous et admire, quand Montaigne, le célèbre écrivain philosophe, raconte dans ses « Essais » qu'à l'âge de sept ans, il récitait des discours latins devant la domesticité de son



Portrait du pasteur Liomin

père.... Nous autres Jurassiens, nous ignorons jusqu'au nom de l'homme, notre compatriote, qui, à douze ans, prononçait devant des étrangers, le sermon qu'il avait composé lui-même, qui, à six ans, commentait les auteurs latins, à sept ans, lisait couramment le grec et l'hébreu, outre l'allemand et le français, sa langue maternelle, et qui, à treize ans, écrivait et publiait un ouvrage que vous et moi, nous signerions volontiers!... Ah! que nous sommes bien Jurassiens!

Le père de Georges-Auguste Liomin

Le père de cet enfant, à coup sûr richement doué, était Georges-Louis Liomin, natif de Sonvillier en Erguël¹⁾ et exerçant alors les fonctions de pasteur de la paroisse de Corgémont-Sombeval. Ecclésiastique remarquable sous plus d'un rapport, Georges-Louis Liomin fut un esprit distingué, ouvert et très actif, quoique un peu brouillon. Il eut des démêlés avec le clergé de l'Erguël aussi bien qu'avec son prince, l'évêque de Bâle. Comme tous les hommes cultivés de la seconde moitié du XVIII^{me} siècle, comme son ami Frêne, pasteur à Tavannes et comme, un peu plus tard, le Doyen Morel, il s'intéresse au sort du paysan et du peuple. Maniant la plume avec autant de facilité que de hardiesse, il composa plusieurs ouvrages, qui, s'ils rapportèrent à leur auteur plus de déboires que de lauriers, n'en sont pas moins méritants.

Soit dit en passant, c'est à son activité littéraire que Georges-Louis Liomin doit la gloire d'être compté parmi les correspondants de l'homme prodigieux qu'on appelait alors le « Patriarche de Ferney ». Oui, Voltaire a adressé une — au moins une! — de ses lettres inimitables,²⁾ à « Monsieur Liomin, pasteur de Corgémont et de Sombeval, Vallée de St-Imier, près de Bienne, à Corgémont (Suisse) ». Le fait mérite d'être signalé: parmi les milliers de personnes de tous rangs, de toutes conditions et de toutes nationalités, qui ont tenu à entrer en relations épistolaires avec l'illustre écrivain, aucune, que je sache, — et la chose est plutôt attristante — ne porte un nom jurassien ou ne demeure dans la Principauté de Bâle... aucune, excepté notre Liomin. Le pasteur de Corgémont avait candidement écrit à Voltaire pour lui demander des conseils sur la façon de composer un tableau historique et statistique du pays d'Erguël, que Liomin se proposait de présenter à la Société économique de Berne et, fort aimablement, le grand écrivain lui avait donné cette réponse judicieuse:

« L'auteur d'un ouvrage est toujours seul capable d'y mettre la dernière main. Plus vous entrez dans les détails de l'histoire de votre pays et plus vous l'instruirez. La distribution des chapitres et l'ordre des événements, la sagesse et la vérité qui règnent dans votre écrit vous feront beaucoup d'honneur. Vous éclaircirez les faits, vous les rendrez intéressants... et alors, si je puis disposer de mon temps, je me ferai un vrai plaisir de vous dire la vérité sur le langage et sur le stile, puisque vous l'exigez de moi. »

¹⁾ « Sonvillier, en Erguël est mon lieu natal », dit-il expressément dans l'avant-propos (p. XXV) de son « Comuniant ».

²⁾ Cette lettre a été publiée dans les Actes 1873, p. 70. L'original en appartient à l'hoirie Edouard Imer-Schneider à Genève.

Nous ne savons pas notre français, nous autres Jurassiens. Il faut le croire: on nous le dit de tous côtés; on nous le répète sur tous les tons, depuis... toujours! Qu'il est donc regrettable que l'ouvrage de Georges-Louis Liomin soit resté à l'état d'informe ébauche dans les archives de la Société économique de Berne, et n'ait par conséquent, pas été envoyé à Ferney. Liomin revu et corrigé par Voltaire! quelle aubaine pour les lettres françaises et quelle leçon pour les Jurassiens de tous les temps! Le destin, vraiment, est injuste. Mais le destin jamais ne favorisa le Jura!

L'enfance de Georges-Auguste Liomin

Quoi qu'il en soit, c'est à Corgémont que, le 26 septembre 1763, naquit Georges-Auguste Liomin, qui devait devenir le « pasteur révolutionnaire ». Selon son propre témoignage, il était le second fils de Georges-Louis¹⁾ et il reçut ses prénoms de ses parrains Georges Bourquin, qui fut maire de Sonceboz et un des personnages les plus considérés et les plus riches de son temps, et Auguste Heilmann de Bienne, celui-là même qui, devenu receveur du prince-évêque pour Bienne et l'Erguël, jouera un rôle important dans les dernières années du règne de Joseph de Roggenbach et de la « Régence » en Erguël.

Doué d'une intelligence rare, Georges-Auguste ressentit, dès le berceau, la plus vive passion pour l'étude. Il le dit lui-même:²⁾

« Mes parents (sa mère était fille du pasteur Méquillet, de Blamont et, certainement femme remarquable et instruite), mes parents m'ont enseigné la langue latine aussitôt que j'ai pu articuler quelques paroles. Aussi affectionné à mes livres, que les autres enfants à leurs jouets, est-il extraordinaire qu'à l'âge de six ans j'eusse déjà expliqué différens auteurs et que je n'aie pas attendu ma septième année pour savoir lire couramment le grec, l'hébreu, etc. ».

Cet « etc. » de Georges-Auguste Liomin se rapporte sans aucun doute au français et à l'allemand. Son père prêchait aussi bien dans l'une que dans l'autre langue et faillit devenir pasteur de

¹⁾ L'ainé était Chrétien-Louis (1759-1789); il fit ses études de théologie à Bâle (comme son père et son frère), fut reçu pasteur en 1779 et nommé ministre de camp au régiment de Schönau le 8 février 1781. Il succéda à son père comme pasteur de Péry, se maria le 11 mars 1786 avec Marie Jaquet, de St-Imier, et mourut le 8 septembre 1789. C'est lui qui, en 1776, avait eu l'honneur de prononcer le sermon officiel devant le prince-évêque Frédéric de Wangen, dans la collégiale de St-Imier. Ce sermon a été publié, Neuchâtel, 1777.

²⁾ Succession chronologique des Princes-évêques de Bâle, 1776, p. 8.

Perles. A quatre ans déjà, l'enfant avait été placé en pension chez le pasteur de Kappelen, près d'Aarberg, et il n'avait pas six ans qu'il faisait avec son frère, sa première visite à l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne, à Soleure, M. de Beutteville, « à la table duquel je mangeai pendant six jours », comme il le note avec fierté dans son journal.

Il est certain que le père Liomin ne négligea rien pour faire de ses fils des hommes instruits et, particulièrement, des cavaliers accomplis. Le séjour qu'il avait fait en France comme ministre de camp du régiment de la Cour au Chantre (plus tard: régiment de Planta) et les relations cordiales qu'il avait gardées avec de nombreux officiers suisses et français, avec ses anciens professeurs de Bâle aussi et quantité de « personnes de qualité », le poussèrent à introduire de bonne heure ses deux garçons dans la société et à leur procurer de hautes et fructueuses protections. Sous ce rapport, le journal de Georges-Auguste est fort instructif à parcourir et nous sommes stupéfaits de l'assurance dont, dès sa prime jeunesse, il fait preuve quand il paraît à la Cour du prince à Porrentruy et de la complaisance qu'il met à énumérer tous les personnages auxquels il fait visite. Tout son journal n'est, au demeurant, qu'une longue liste des personnes de la bonne société dont il aura l'honneur de faire la connaissance.

Dans la maison paternelle, à Corgémont d'abord, à Péry ensuite,¹⁾ l'enfant croissait et se développait dans un milieu tout intellectuel et lettré. Tout ce que l'Erguël, Bienne et les contrées avoisinantes comptait alors d'hommes cultivés, les Morel, les Gagnebin, les Frêne, les Géliou, les Heilmann, les Thouvenin, etc., fréquentaient la cure de Péry et y faisaient des séjours. Les fonctionnaires de la Cour s'y sentaient à l'aise aussi bien que les pasteurs et les abbés. Durant de longues années aussi, la maison des Liomin retentit des rires et des ébats d'une foule de jeunes pensionnaires appartenant aux meilleures familles de Berne, d'Aarau, de Bâle, de Bienne, de Strasbourg et d'ailleurs, tous élevés et instruits par l'infatigable pasteur et sa digne épouse.

Autant et plus qu'aujourd'hui, les excursions et les voyages servaient alors à former un fils de bonne famille. Le père Liomin n'y manqua pas. Même il estime qu'il ne peut assez tôt faire voir le monde à sa progéniture et l'on est confondu de la fréquence des tournées qu'il entreprend avec ses fils. En 1771 — Georges-Auguste n'avait que huit ans — on part pour Bâle en passant par Soleure où l'on présente ses hommages à S. E. l'ambassadeur de France. A peine arrivé sur le Rhin, le père introduit son Georges-Auguste

¹⁾ Georges-Louis Liomin avait fait échange de paroisse en 1766 avec Charles-Henri Morel, père du Doyen.

auprès des théologiens de l'Université et le fait immatriculer comme étudiant, car il est entendu que le cadet, comme l'aîné, embrassera la vocation paternelle.

Deux ans après, nous retrouvons ce cadet à Neuchâtel prenant des leçons d'écriture, de dessin, de danse et sans doute aussi d'équitation, car tout homme bien élevé devait alors savoir monter à cheval et c'est à cheval que, diacre de l'Erguël, Georges-Auguste fera plus tard la plupart des courses que nécessite sa profession. Revenu à Péry, par « La Chasserale », il va voir à Soleure un éléphant et à La Chaux-de-Fonds les célèbres automates des Jaquet-Droz. La même année — il a dix ans — il est à Belley où il soupe avec l'abbé et celui de Lucelle et passe deux jours dans la compagnie « de ces Messieurs ». Puis il fait avec ses parents son premier voyage à Blamont. Il voit le chevalier de Bondeval, son oncle, M. le baron de Barga lui « fait mille politesses », à lui le gamin de onze ans, et M. le Baron de Waldner, un ami de son père, le reçoit on ne peut mieux au château de Schweighausen. En revenant, il passe à Porrentruy où il ne manque pas de faire sa cour à S. A. qui le retient à dîner.

L'année d'après, en 1775, nouveau grand voyage. Le père, la mère, son frère Chrétien et lui montent dans le beau carrosse neuf qu'il a acheté, affirme-t-il, à Belfort, et en trois jours ils arrivent à Zurich où ils logent à l'*Épée* et font des visites au sénateur Hirzel et à « d'autres savants qui nous ont comblés d'honneurs ». Puis, par Baden et Lenzbourg, ils vont à Hallwyl où ils sont « fort bien reçus par M. le Comte de Hallwyl et Mme, Madame la Douairière et Mlle de Suttner ». Ils se mêlent à la noblesse qui fréquente le château et paraissent se mouvoir dans cette « haute société » avec autant d'aisance que dans la cure de Péry, où l'on revient au bout de trois semaines.

Le grand-père Méquillet étant décédé, on repart pour Blamont toujours en carrosse et accompagné de deux domestiques, et c'est à cette occasion que Georges-Auguste, qui n'a pas treize ans, fait, à Hérimoncourt, sa première proposition, comme disent les théologiens. Et croyez bien que c'est sérieux; quelques mois plus tard, il prêchera à Sornetan, à Sonvillier, à Péry, à Sombeval, à Cortébert, à Moutier.

Mais avant cela, il a fait, avec son père et son frère, un voyage de vingt-trois jours à Lausanne et à Genève, afin de « visiter les académies de ces deux villes ». Par Morat, Yverdon et Échallens, ils sont arrivés à Lausanne¹⁾ où, comme à Bâle, comme en Alsace, et comme à Porrentruy, le pasteur de Péry avait une foule de connaissances, camarades d'Université ou camarades de régiment. A

¹⁾ Georges-Louis Liomin avait prêché à Lausanne en 1746.

Lausanne, ses fils vont à des leçons de physique, de théologie, de grec, d'hébreu, données par les professeurs les plus réputés, qui les reçoivent à leur table; ils font leur révérence à M. d'Aubonne, maréchal de camp, au doyen Polier de Bottens, au capitaine de Goumoëns, etc. A Genève, comme à Lausanne, ils voient le beau monde et poussent jusqu'à Ferney « où étoient M. de Voltaire et son neveu l'Abbé Mignot; nous avons visité les appartemens et les jardins et sommes revenus dîner chez le colonel Grenus. Le lendemain (12 juillet 1776) nous sommes retournés chez M. de Voltaire, d'où il est venu, ainsi que mes fils et moi,¹⁾ à la représentation du *Bourru bienfaisant* et du *Déserteur*. »

Mais sur ces entrefaites, le 29 mai 1775, un nouveau prince était monté sur le trône de Porrentruy. C'était Frédéric de Wangen. Homme d'heureuse prestance, à l'air avenant et ouvert, le successeur de Simon de Montjoie, mort à l'âge de 82 ans, était, de plus, relativement jeune: 48 ans, c'était, en effet, la jeunesse dans la galerie des vieillards qui ont occupé successivement le trône épiscopal de Bâle. Fastueux de goût, aimable de caractère, le « beau prince », comme l'appelaient l'impératrice de Russie, se déclara résolument le protecteur de ses sujets et ses premiers actes avaient bien fait augurer de son règne. Aussi la nouvelle, qui se répandit bientôt dans la principauté, que Frédéric de Wangen viendrait en personne recevoir l'hommage de ses sujets, fut-elle accueillie avec une joie sincère dans toutes les vallées. Ce que, dans l'Erguël, fut cette tournée triomphale, on le sait. Le capitaine Béguelin de la Reuchenette l'a décrite; le major Gagnebin, de Renan, l'a décrite; le châtelain Imer, de la Neuveville, l'a encore décrite, et — on l'ignore peut-être — Georges-Auguste Liomin l'a décrite aussi. Cet événement devait faire date dans l'histoire de la famille Liomin.

La visite de Frédéric de Wangen était attendue en septembre; mais, dès le mois de mai, on s'y préparait, et, comme tous les Erguéliens, les Liomin faisaient grandement les choses. En 1776 donc, le 16 mai, le père Liomin note, dans son aide-mémoire, que David Garraux, tailleur de Malleray, est arrivé chez lui « en journée » rejoindre avec trois compagnons une autre troupe qui y était déjà installée. Évidemment, ce bataillon de cosandiers, comme on disait alors, devait renouveler la garde-robe du révérend pasteur et des proposants ses fils. Et ce n'était point petite affaire. Avec la classe de l'Erguël, le père, cela va de soi, devait être de toutes les réceptions, dîners, fêtes et divertissements du prince; l'aîné des fils, Chrétien-Louis, aurait l'insigne honneur de prononcer le sermon de circonstance dans la collégiale de St-Imier et le cadet l'ac-

¹⁾ Extrait du journal de Georges-Louis Liomin (père de Georges-Auguste).

compagnerait partout.¹⁾ Georges-Auguste, lui aussi, quoique âgé de treize ans seulement, s'était préparé à faire, comme il disait lui-même, sa cour à S. A. Il la fit on ne peut mieux, en lui présentant un ouvrage écrit de sa main.

Son premier ouvrage

Jetons un coup d'œil sur cet ouvrage, premier fruit des études de l'enfant prodige. C'est une brochure fort rare portant ce titre:

Succession chronologique des Princes-évêques de Bâle
Depuis S. Pantale, jusqu'à Son Altesse glorieusement régnante
Monseigneur *Frédéric-Louis-François*, Baron de *Wangen*,
de Geroltzegg,

élu Prince-Evêque de Bâle, le 29 mai 1775

Suivie d'un Journal succinct de sa tournée dans ses Etats de Bienne, la Neuveville, l'Erguël, Seignelegier, S. Ursanne, Delémont, e.c. pour recevoir la prestation d'hommage de ses sujets, aux mois de septembre et d'octobre 1776.

Nouvelle édition

A Neuchâtel,

De l'Imprimerie de la Société Typographique

1777.

L'ouvrage est une maquette joliment imprimée de 50 pages, dont la *Succession chronologique* n'occupe que 5 pages (19-24) et le *Journal succinct* 26 pages (24-50). Les 18 premières pages sont occupées par une lettre dédicace (3-6) et des *Réflexions critiques* adressées à M. le colonel de G., et qui forment la partie vraiment intéressante de l'opuscule.

L'ouvrage, on le voit, ne porte point de nom d'auteur. Nous voulons croire que c'est par modestie que le jeune Liomin n'étale

¹⁾ 1776, 26 septembre. Moi et mes fils sommes allés à Courtelary. Après que l'orateur de la Classe (des pasteurs) a eu fait son compliment au prince, mes deux fils proposants se sont aussi présentés et l'aîné (Chrétien-Louis, 17 ans) a adressé un discours à S. A.

27 sept. La Classe et mes fils, à la suite, avons prêté hommage à S. A., après quoi nous avons eu l'honneur de dîner à sa table. (Journal de Georges Louis Liomin.)

point son nom sur la première page. Tel que nous le connaissons, ce ne peut être par oubli. Son nom toutefois se trouve à la fin de la lettre dédicace où l'auteur s'intitule « proposant », et se répète à la page 18, où il est « étudiant en théologie », de sorte qu'il ne peut y avoir de doute sur la personnalité de l'auteur.

La brochure est dédiée par Georges-Auguste Liomin, proposant, à son frère aîné Chrétien-Louis et datée de la cure de Péry, le 10 novembre 1776. Frédéric de Wangen ayant été élu prince-évêque de Bâle, Georges-Auguste se fait auteur pour composer un pendant au sermon que son frère Chrétien venait de prononcer à St-Imier et de publier à l'occasion de la prestation d'hommage « à notre très gracieux Souverain », et aussi, parce que « plusieurs personnes témoignent qu'elles verroient volontiers la succession chronologique de ses prédécesseurs et le journal de sa tournée dans ses Etats ». Décidément, Georges-Auguste Liomin est né journaliste: son œuvre était d'actualité, comme nous dirions aujourd'hui.

La « succession chronologique » est précédée d'une lettre dans laquelle l'auteur digresse assez agréablement sur les premiers évêques de Bâle qui, dit-il, n'ont d'autres garants que des légendes. S'il les nomme, c'est par égard « pour la multitude ». Au demeurant, l'ouvrage n'est qu'une sèche nomenclature des 78 prédécesseurs de Frédéric de Wangen, énumérés avec l'année de leur élection. Pour l'un ou l'autre seulement, Liomin a un mot plus ou moins intéressant: « *Hortlieb*, comte de Fribourg, en 1139. Il acquit le droit de battre monnaie ». Ou bien: « *Jean III de Vienne*, en 1365; il était bourguignon. Ayant fait brûler la ville de Bienne, il s'attira, de la part des cantons de Berne et de Soleure, une guerre, dont les frais l'obligèrent à hypothéquer la vallée de Saint-Imier et diverses autres seigneuries ». Ou encore: « *Jacques Sigismond*, baron de Reinach, élu le 4 juin 1737, mourut en 1743. Les troubles qui déchiraient l'évêché sous le précédent prince, furent apaisés sous celui-ci. On punit les boutefeux, les uns par des amendes, les autres par des peines corporelles, et par le supplice ».

Voilà tout ce que celui qui passera pour jacobin, quinze ans plus tard, trouve à dire sur les troubles qui coûtèrent la vie aux patriotes de l'Ajoie. La remarque la plus intéressante de Liomin, il la fait à propos de l'évêque Henri IV. Ce prince qui, avant son élection, était franciscain et s'appelait *Gürtelknopf*, comme qui dirait Bouton de ceinture, « devint ensuite archevêque de Mayence en 1285, quoique fils d'un boulanger et fut aussi conseiller intime de l'empereur Rodolphe I^{er}. » Et Liomin ajoute:

« Henri Etienne, dans sa préparation pour l'apologie d'Hérodote, rapporte l'épithaphe suivante, que lui fit le haut clergé qui le haïssoit:

Nudipes antistes, non curat clerus ubi stes,
Dum non in coelis, stes ubicumque velis.

Et Liomin donne de ce distique l'admirable traduction que voici :

Gis où tu voudras, sur le sec ou sous l'onde,
Evêque va-nu-pieds. Hé! qu'importe au clergé?
Il s'embarrasse peu de ta place en ce monde,
Pourvu qu'au ciel jamais tu ne sois hébergé!

Quant au « Journal succinct » (pages 24 à 50), il ne contient déclare l'auteur lui-même, dans sa préface, « que ce qui a frappé les yeux et les oreilles d'une multitude prodigieuse de témoins ». C'est le récit exact, fidèle et sec, des faits et gestes du prince partant de Porrentruy et traversant ses États pour venir à Bienne et à la Neuveville recevoir l'hommage de ses bons sujets enthousiasmés. L'énumération détaillée des personnages de la suite du souverain, des carrosses, voitures, chars et chariots, équipages et caissons qui formaient, avec les dragons, les grenadiers et les milices du pays, les trente ou quarante groupes de son cortège, semble être — et cela se conçoit — la grande préoccupation de notre jeune reporter. Comme ils étaient, lui et son frère Chrétien-Louis, proposant, c'est-à-dire candidats en théologie, il n'oublie point de relever que deux proposant eurent, avec le clergé de l'Erguël, l'honneur de présenter leurs respects à son Altesse sérénissime et de grossir sa suite passant dans le Vallon.

Au demeurant, le « Journal » de Liomin est écrit agréablement, en un français plus pur que celui de son père, quoique, par ci par là, il sente son théologien. Veut-on un échantillon de son style?

« A Bienne, le prince quitta son hôtel et marcha à pied jusqu'au bord du lac... Là, attendoient à l'ancre quinze barques de la Neuveville, artistement ornées, pour le transport du souverain et de son cortège et une barque de Bienne qui devait servir aux députés de cette ville, honorés de la commission très flatteuse d'accompagner S. A. Cet embarquement, la vue riante du lac, de ses côteaux et de ses environs, enchantoient les yeux d'une multitude innombrable de spectateurs de tout rang qui ne cessoient de crier: *Vive le Prince!* tandis que toute l'artillerie de Bienne redoubla ses salves, et que les compagnies de grenadiers leur répondoient par les décharges de mousqueterie et par le fracas des grenades. Il sembloit que l'on emmenoit S. A. en triomphe sur le lac; les barques faisant mille jolies manœuvres; les matelots exprimant leur joie par leur adresse et leurs chansons; les grenadiers de la Neuve-

ville couvrant les ondes de grenades enflammées; les musiciens exécutant des concerts harmonieux; et tous, dans ce trajet, manifestant une allégresse que peut seule exciter la présence d'un prince adoré » (page 37).

L'opuscule de Georges-Auguste Liomin eut l'honneur d'être réédité. Si l'on n'en voulait pas croire le titre de l'exemplaire que nous avons en main (Bibliothèque publique de Neuchâtel) et qui porte « Nouvelle édition », nous aurions le témoignage de l'auteur qui parle de sa première édition et les réponses qu'il fait à certaines critiques qui lui ont été adressées sur son « françois ». Tant il est vrai que nous ne serions pas dans le futur Jura bernois si un écrivain pouvait publier deux lignes sans qu'on lui présentât des observations plus ou moins congrues sur sa langue et son style.

Relatant les fêtes données à Courtelary en l'honneur du prince, Liomin avait dit: « S. A. s'étant levée de table, on voulut tirer un feu d'artifice et proposer une danse aux gentilshommes de sa suite. »

Ce mot de danse n'ayant pas eu l'heur de plaire à certains de ses lecteurs, l'écrivain de treize ans leur répond vertement en note (p. 42): « Quelques personnes de villages (de villages! Liomin habite Péry!) voudroient que j'eusse renversé l'ordre du langage en appelant comme elles « bal » une danse de campagne, contre l'usage des bons écrivains François. Mais je ne puis commettre cette faute de style pour leur complaire, me rappelant que toute la puissance d'un empereur ne put changer le genre d'un mot latin... Ce n'est que pour les villes que sont faits les termes de *bal paré*, de *bal masqué*, de *gala*, de *redoute*; autant de dénominations ridicules quand on les emploie pour signifier les danses de village ». — Nous avons *dans nos villages*, fait des progrès depuis lors!

Un peu plus loin, notre auteur semble être revenu de son dédain pour les critiques de village. Il avait écrit que le prince quittant l'Erguël, à Pierre-Pertuis, avait « congédié » les notables du pays et les dragons qui lui faisaient cortège. Les Erguéliens, de tout temps fort chatouilleux sur l'honneur s'étaient offusqués de ce terme de *congédier*, qui sent son domestique. A quoi Liomin répond avec plus d'embarras que tout à l'heure:

« Toute personne qui entend la force et l'usage des termes françois, conviendra que celui-ci *congédié* est l'un des plus propres pour exprimer que le Prince renvoya son escorte honorablement. Quelques compatriotes, trompés là-dessus, savent maintenant à quoi s'en tenir... C'est le témoignage que mes lecteurs m'ont rendu, divers corps respectables, plusieurs personnes éminentes, et mes combourgeois de SONVILLIER... dont le suffrage me sera toujours très flatteur. » (p. 46).

Apparemment, « mes combourgeois de Sonvillier » n'étaient plus, pour notre journaliste en herbe, des *personnes de village*.¹⁾

Somme toute, l'ouvrage de Georges-Auguste Liomin fait honneur à son auteur. Il est parmi les mieux composés et les mieux écrits de son temps et de son pays, simple, clair, approprié au sujet et aux circonstances et sans l'emphase ridicule dont ses contemporains étaient coutumiers quand ils s'adressaient à leur Souverain. Liomin avait fait sa cour avec autant d'adresse que de goût et « ce prince adoré » se souviendra de lui à l'occasion.

Il le fit, d'ailleurs, de façon tangible, dès la parution de l'opuscule. Liomin, le père, note dans son « Journal » sous la date du 6 décembre 1776: « A Porrentruy, nous avons fait révérence à S. A. Mon fils aîné (Chrétien-Louis) lui a présenté le sermon imprimé qu'il lui a dédié et Georges-Auguste la relation imprimée de l'hommage rendu au souverain par ses sujets. Le Prince nous a fait dîner à sa table, après quoi, à mon insu, il a fait présent de 6 Louis d'or à mes fils. »... Et la paroisse de Péry, fière sans doute de posséder d'illustres écrivains dans sa cure, ajouta à ce cadeau 3 écus neufs et « un compliment. »²⁾

Georges-Auguste Liomin diacre, aumônier et pasteur

Admis à la sainte-cène par son père (Pâques 1778), Georges-Auguste Liomin partait aussitôt après pour Bâle et prenait ses inscriptions à la faculté de théologie de cette ville, car dès son enfance, il était entendu dans la famille qu'il deviendrait pasteur comme son père et comme son frère.

L'étudiant de quinze ans employa bien son temps: au bout de deux ans, il se présentait aux épreuves du pastorat et il était reçu après avoir subi dix examens particuliers et disputé quatre fois publiquement sur des questions de théologie. Il récita son sermon d'épreuve devant une brillante assistance où l'on remarquait la

¹⁾ Un mot encore à propos de l'orthographe du mot *Erguël*. Comme nous, Liomin écrit constamment *Erguël*, avec le tréma. Un étranger est tenté de prononcer *Erghel*, sans faire sonner l'*u* et nous avons entendu de nos savants historiens jurassiens commettre cette faute contre l'usage.

²⁾ Pour ne pas allonger notre étude historique, nous ne nous occupons pas dans la suite des œuvres de Georges-Auguste Liomin qui appartiennent au droit ou à la littérature. Car Liomin s'est fait romancier et nouvelliste dans « Les deux solitaires des Alpes ou Histoire des malheurs du comte et du chevalier de Malmore » par M. L., Lausanne 1791, 2 vol. in-12, — et « La Bergère d'Aranville ». Neuchâtel 1792, in-8, ouvrage publié d'abord sous le titre « La Bergère des Alpes ». — Liomin, dans son journal, ne dit mot de ses œuvres littéraires ou autres, excepté de son « Impression de Mons », comme nous le verrons encore.

princesse d'Anhalt-Zerbst et le « bourguemaître » Dubarry, de Bâle. Et il note avec satisfaction qu'il ne « resta pas court » comme son compatriote Himely, qui fut consacré en même temps que lui dans l'église française par le pasteur Touchon et en présence de ses parents accourus de Péry pour la cérémonie (18 juin 1780).

En attendant qu'une cure devint vacante — elles n'étaient pas nombreuses les cures protestantes, dans l'évêché de Bâle — il seconde son père dans l'exercice de ses fonctions, prêche à la Maladière (près de Boujean), à Péry, à Renan, à Sombeval, à Orvin, ailleurs encore. Lors de l'érection d'une maison de commune et d'école à Péry, c'est lui qui fait le discours et la prière. Au mois d'octobre, il était avec son frère à Porrentruy et tous les deux présentent une requête au prince afin d'obtenir un poste. En attendant qu'ils l'obtiennent, ils demandent à la Classe d'Erguël l'indispensable certificat d'éligibilité, qui leur est décerné sans difficulté.

Enfin, ayant adressé une nouvelle supplique à Porrentruy, Georges-Auguste Liomin est nommé diacre des Eglises d'Erguël le jour même (8 février 1781) où Chrétien-Louis devenait ministre de camp au régiment de Schönau. Et leur père rappelle avec reconnaissance, dans son aide-mémoire, qu'il doit cette double faveur aux bons offices de l'évêque de Lydda (Gobel) et du chancelier Billieux.

Cinq années durant, Georges-Auguste Liomin sera donc titulaire du diaconat de l'Erguël. Ce n'était point une sinécure que ce poste. Il fallait répondre à toutes les paroisses ayant momentanément besoin d'un pasteur; seconder ou remplacer les confrères trop vieux ou malades; baptiser, catéchiser, prononcer des oraisons funèbres au pied levé, etc. En 1783, c'est lui qui, avec le doyen Gibolet, d'Orvin, est chargé d'aller en carrosse à trois chevaux, féliciter Joseph de Roggenbach à son avènement au trône. Le prince, à cette occasion, fait mille politesses à notre diacre et celui-ci, dans sa joie, perd sans sourciller au jeu 9 livres. Car on jouait à la cour des princes-évêques de Bâle. Il fallait bien tuer le temps à Porrentruy! Il est vrai qu'à son retour, les anabaptistes du Montoz¹⁾ lui font un présent de 12 livres pour avoir soutenu leurs intérêts auprès du souverain. Les anabaptistes étaient ses bons amis: à plus d'une reprise il monte passer quinze jours d'été au milieu d'eux et cela prouve que Georges-Auguste Liomin était plus large d'idée que son père: celui-ci note avec une espèce de satisfaction dans son journal, le bruit que leur « rabin » s'est pendu au Locle.

George-Auguste Liomin était certainement bon orateur. C'est à lui que le capitaine Béguelin s'adresse le 25 septembre 1783, pour prononcer le discours d'usage et implorer la bénédiction divine sur

¹⁾ Liomin écrit constamment: *Monteau*.

l'œuvre audacieuse qu'il venait d'achever en créant les Bains de la Reuchenette. Ces bains ne devaient pas tarder d'attirer sur les bords de la Suze une foule de personnages et particulièrement d'émigrés français chassés de leur pays par la Révolution.

L'année suivante, le 9 juin 1784, Georges-Louis, son père, était élu doyen de la Classe d'Erguël. Mais il ne put jouir longtemps de cet honneur. Trois mois après (23 septembre), il succombait à une attaque de dysenterie et était enterré dans le temple de Péry, au pied de la chaire. Il avait été soigné par le docteur Watt, de Bienne, qui, en revanche, réussit à sauver Georges-Auguste, atteint du même mal. Tout de suite, Chrétien-Louis accourut de Phalsbourg, où était stationné son régiment, pour prendre la succession de son père comme pasteur de Péry et son frère s'empresse de se rendre à Porrentruy où on lui fait espérer le brevet de Chrétien. Effectivement, le 14 février 1786, Georges-Auguste Liomin est nommé aumônier au régiment de Schönau et il part pour Strasbourg un mois plus tard.

Les fonctions d'aumônier, et spécialement de ministre protestant dans le régiment du prince-évêque, laissaient, cela se conçoit, bien des loisirs à leur titulaire. Le jeune pasteur en profita pour prendre ses inscriptions à l'Université et à peine trois mois s'étaient-ils écoulés, qu'il obtenait ses « licences doctorales pour le droit civil et canonique ». Nécessairement, il faut donc que Liomin se soit appliqué à l'étude des Pandectes et de Grotius pendant qu'il attendait un poste dans la maison paternelle. Plus tard, il pourra intervenir avec succès dans un procès qu'un de ses amis soutenait contre le remuant capitaine Béguelin, de la Reuchenette.¹⁾

A Strasbourg, où son régiment tenait garnison, le jeune aumônier fréquente assidûment la société, fait des lectures, va à la comédie, aux assemblées et, préoccupation constante, inscrit exactement dans son journal le nom de toutes les connaissances qu'il fait dans le grand monde. Le colonel de son régiment, Schönau, étant mort le 5 juillet 1786, M. de Reinach le remplace aussitôt et l'on va tenir garnison à Fort-Louis (10 octobre). Nos soldats y restent plus de six mois et Liomin profite du voisinage pour visiter Karlsruhe et ses environs et constate qu'une « société assez agréable et diverses excursions m'ont fait trouver le séjour de Fort-Louis supportable ».

Après un congé d'un semestre qu'il passe au pays et qui lui avait été accordé pour rétablir sa santé altérée par « un mal de gorge et de fièvre inflammatoire », il rejoint, le 6 mars 1788, son régiment à Wissembourg et part aussitôt pour Landrecies, « jolie petite ville à 40 lieues de Paris et 30 de Calais ». La Révolution approche.

¹⁾ 1787, 3 sept. A Rothenette, où j'ai gagné fond et frais du procès par arbitrage que je soutenais pour le Sr Merkel contre le Sr Béguelin.

On s'en doute à peine, à parcourir le journal de Liomin. Toujours son principal souci est de marquer les nouvelles et éphémères relations qu'il forme dans les villes que traverse son régiment. On peut ainsi suivre jour par jour les pérégrinations des troupes de Reinach. De toute évidence, le gouvernement, à Paris, commence à craindre des troubles et se préoccupe de rassembler près de la capitale les troupes suisses, sur la fidélité desquelles il peut compter. Fin mars 1789, nos soldats reçoivent l'ordre de partir pour Philippeville, puis pour Givet (8 avril), puis pour Maubeuge (26 avril). Le 13 juin, ils prenaient leurs quartiers à Soissons, « ville charmante, dit Liomin, où j'ai fait la connaissance de M^{me} Cherchet, anglaise ». Dirait-on que la Révolution est déchaînée et que notre aumônier se trouve tout près de son centre? Le 27 juin, le régiment de Reinach est à St-Cloud. Liomin se trouvait sur l'observatoire le plus proche pour voir et pour entendre. Ses observations et ses réflexions de la part d'un homme instruit comme lui, et neutre par surcroît, seraient assurément intéressantes. Hélas! Liomin continue à tenir son journal comme un impassible petit notaire de campagne!

« Le 30 juin, été à Paris. Du 6 au 12 juillet, continuellement à Paris ou à Versailles. Le 12, prêché à St-Cloud. Le 13, prise d'armes à Paris. Le 14, j'étois à la prise de la Bastille. Le 15, encore à Paris au milieu des événements mémorables de ces journées. Le 16, diné avec mon oncle Méquillet. Dans ce moment, nous sommes 1000 hommes et le parc avec artillerie. Le 17, entrés à Paris. Le Roy y étoit; couché à St-Denis. Les 19 et 20 à Senlis » après avoir passé à Compiègne. De là, le régiment retourne à Maubeuge, où il arrive le 28 juillet. Et voilà tout ce que ce témoin oculaire a retenu de la Révolution française!

C'est, il est vrai, un peu plus que Louis XVI écrivant ces mêmes jours dans son journal: 14 juillet: Rien.

Pourtant, c'est maigre. Cependant nous ferions tort à Liomin en demandant davantage à son « journal » qui, à ses yeux, ne devait être et n'est qu'un aide-mémoire. Il y a peut-être plus, d'ailleurs. Dès son retour à Maubeuge, Liomin écrit dans cet aide-mémoire: « Reçu de Mons, mon impression de l'Osbs. (sic) d'un étranger, etc. ». Et, immédiatement après: « 4 aoust. Été à Mons chez mon libraire. »

Que signifient ces deux lignes? S'agit-il d'une publication anonyme de notre aumônier sur les observations qu'il a faites en France dans ces temps de troubles et de révolution? On pourrait le croire, puisque six jours après avoir reçu son « Impression » il se rend à Mons, chez son libraire. Ajoutons qu'antérieurement déjà, Liomin s'était rendu plus d'une fois dans cette ville. Malheureusement, ces indications sont les seules du « journal » qui se rappor-

tent à cette publication, si publication il y a. Ce qui, pour Liomin, est plus important à noter c'est que « mes connoissances à Maubeuge sont Mesdames Bourgeois, Doucenne, Henet, de Wastronval, de St-Léger, d'Umilli, de Chermont et Messieurs de même nom, de Fontenet, Vernier, etc. »

Peu après, Georges-Auguste apprenait l'état désespéré de son frère Chrétien-Louis, malade de la poitrine. En hâte, il retourne au pays, passant par Nancy, Colmar et Steinbronn-le-Haut « où j'ai couché chez mon colonel » (de Reinach). A Porrentruy, il reçoit la nouvelle que Chrétien-Louis est mort le 8 septembre (1789). Un mois après, le 7 octobre, il était nommé lui-même pasteur de Péry et installé officiellement le 30 mai de l'année suivante par le bailli Imer de Courtelary, Wildermett de Bienne et le baron de Lally-Tollendal.

La présence de Lally-Tollendal, fils du célèbre gouverneur des Indes, qui fut décapité à la Bastille après un odieux procès, s'explique par le fait qu'une assez nombreuse compagnie d'émigrés de la noblesse française se trouvait alors à la Rothenette¹⁾ aux bains que venait d'y fonder le capitaine Béguelin. Le jeune pasteur passe son temps dans cette charmante société et ne semble pas se préoccuper outre mesure de la Révolution et des armées françaises qui s'approchent des frontières du Jura. Le 28 avril 1792, il notera simplement: « Arrivée de S. A. à Bienne où il se retire à cause des troupes françaises prêtes à entrer dans l'Ajoie. » Le 27 août, il va à Sonceboz voir une de ses connaissances de Berne, M. de Büren, arrivé avec 350 hommes et deux canons pour défendre Pierre-Perthus contre les Français. Le 7 octobre, il note que 230 hommes des troupes de Berne sont cantonnés à Péry, Reuchenette et La Heutte. Tels sont les seuls échos de la guerre et de la Révolution qui résonnent dans le diarium de Liomin.

Son activité politique

Mais sur ces entrefaites, Custine a envahi et occupé la partie de la principauté de Bâle relevant de l'Empire, c'est à dire l'Ajoie,

¹⁾ Liomin fréquente beaucoup cette compagnie et s'y fait des amis. De septembre 1789 à juillet 1790, il relève les noms suivants de ses « grandes » et nouvelles relations: Duc d'Ayen, comtesse de Nouailles, comte et comtesse de Tessé, baron et baronne de Trot, baron et baronne de Lally-Tollendal, comte et comtesse du Main, princesse d'Hémin, comtesse Golowsky. Plusieurs de ces émigrés prirent pension chez Liomin, qui avait maintenu le pensionnat fondé par son père à la cure de Péry.

Conformément à l'étymologie, Liomin écrit toujours *Rothenette*. Son contemporain le capitaine Béguelin ne connaît déjà plus que *Reuchenette*.

la Vallée et les Franches-Montagnes. Le prince-évêque Joseph de Roggenbach a quitté Porrentruy et s'est réfugié à Bienne. En Erguël et dans la Prévôté, les esprits s'agitent; on discute avec passion les idées et les théories politiques nouvelles et les partisans de l'ancien régime sont consternés quand, le 3 décembre 1792, ils apprennent que leur pâle et faible souverain a abandonné ses États et ses sujets pour mettre sa précieuse personne en sûreté à Constance. Dans l'Erguël surtout, l'émotion provoquée par cette fuite fut très vive. Il est vrai qu'avant son départ, le prince a établi un conseil de régence pour expédier les affaires courantes. Mais ce conseil, composé de trois membres, n'a que peu ou pas du tout d'autorité: Imer, le bailli de Courtelary est franchement impopulaire dans le Haut-Erguël, Wildermett, le maire de Bienne, y est à peu près inconnu et Heilmann, le receveur du prince, qui vient d'être anobli, déteste cordialement tout ce qui est français et voit un diable dans tout jacobin. Il ne tardera pas d'ailleurs, à être remplacé par un illustre inconnu de l'ancienne cour, M. de Kempf.

Dans ces conditions, il est naturel et en somme réconfortant que les citoyens éclairés de l'Erguël se préoccupent du sort qui sera fait à leur petite patrie. Ils estiment que leur devoir est de montrer le courage, l'initiative et le dévouement qu'il faut pour prendre en mains ses destinées et essayer d'obtenir pour elle la liberté, le plus précieux des biens. Parmi ces citoyens que la réaction flétrira aussitôt de « rebelles », de « jacobins », de « scélérats », de « crapules », les Liomin de Sonvillier sont les premiers. L'un surtout, Frédéric-Louis, avocat et maire de St-Imier, cousin de notre Georges-Auguste, sera l'âme du mouvement d'émancipation, au moins dans ses débuts. C'est lui qui rédigea le fameux manifeste du club de Villeret sur la « Situation politique du pays d'Erguël » et qui donna ainsi le signal de la révolution. Son père, Frédéric-Louis aussi, présidera à plus d'une reprise l'assemblée nationale de Courtelary et son cousin Georges-Auguste sera certainement l'agent le plus influent, mais le plus prudent aussi, de la Révolution erguëlienne.

Il ne faudrait pas s'étonner de voir un pasteur jouer un rôle de premier plan dans la politique de ce temps-là. Les ecclésiastiques — et, à notre avis, c'est tout à leur honneur, — ont été parmi les premiers sujets des princes-évêques de Bâle qui se sont enthousiasmés de la Révolution française, qui ont accepté ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité et qui, mieux que cela, ont agi pour les appliquer. Et cela est vrai pour le clergé catholique aussi bien que pour le clergé protestant. A Porrentruy, Gobel, évêque de Lydda, l'abbé Lémane, au Noirmont, le curé Copin se sont signalés par leur « jacobinisme »; en Erguël, le pasteur Morel, celui-là même qui deviendra doyen, les pasteurs Himely, de St-Imier, Cunier, de

Courtelary, Liomin, de Péry, ne craindront pas de s'exposer à perdre leur situation pour aider au triomphe des « Droits de l'homme et du citoyen », sans que pour autant, ils se laissent entraîner à outrepasser les limites du bon sens et de la raison.

Liomin, dans le « journal » qui nous sert de guide pour cette étude, n'est pas plus explicite sur son activité politique que sur le reste. Cependant il y signale, à son habitude, tous ses déplacements et leur but, et par ce fait, il jette sur les événements auxquels il est mêlé et qui sont assez obscurs, un jour que les historiens apprécieront. Le rôle qu'il y joue, comme nous allons le voir, est bien dans la nature de son caractère et de ses facultés: pasteur, il était bon orateur; ancien ministre de camp, il a fréquenté la meilleure société dans ses séjours en France; il avait la plume facile; il savait les langues et en particulier parfaitement bien l'allemand; il était pondéré dans ses jugements et, par dessus tout, il avait des accointances avec les gouvernants de Berne aussi bien qu'avec ceux de Bienne, qui fréquentent sa maison. Par ses nombreux voyages et son pensionnat, il avait fait la connaissance et gagné l'estime de nombreux patriciens bernois. Les Steiger, les Wattenwyl et les Watteville, les Büren de Vaumarcus, les Sinner-Steiger, les Tschiffeli, les König, les Daxelhofer et autres avaient placé leurs enfants pour un ou deux ans chez les Liomin et ceux-ci étaient reçus en amis quand ils venaient à Berne. Georges-Auguste fera même des séjours prolongés chez le bailli de Nidau; or l'on n'ignore pas que c'est par le canal de Nidau que le gouvernement de Berne était d'ordinaire informé de ce qui se passait dans le « Leberberg ».

Georges-Auguste Liomin était donc bien vu à Berne. Le prestige dont il jouissait, il le mettra au service de l'assemblée nationale de l'Erguël. Il s'emploiera essentiellement dans le rôle d'intermédiaire entre l'Erguël et les cantons suisses. Ses missions seront même si fréquentes qu'il ne pourra pas suivre régulièrement les débats de Courtelary. C'est exclusivement par son entremise que se poursuivront les pourparlers qui ont pour objet la réunion de l'Erguël avec Bienne ou, comme nouveau canton, avec la Suisse, car nous n'avons pas découvert le moindre indice que Georges-Auguste, comme son cousin Frédéric-Louis plus tard, fût partisan de l'incorporation de son pays à la République française.

Que Liomin ait possédé la confiance de L. L. E. E. nous en avons la preuve dès le mois d'octobre 1792. De toute évidence, c'est en mission pour Berne qu'il se rend à Delémont trouver le général Falk, venu pour remplacer le général Ferrier, commandant les troupes françaises d'occupation. Et c'est encore pour « Messieurs de Berne », qu'il va trouver l'abbé de Bellelay. Nous ne savons en

quoi consista cette mission: Liomin est trop prudent pour le confier même à son journal: « Été à Delémont chez le général Falk, rappelle-t-il simplement, et à Bellelay pour Messieurs de Berne ».

Le 17 décembre 1792, Georges-Auguste Liomin, avec ses confrères Himely et Cunier,

L'un en frac gris et chapeau blanc,

L'autre en cérémonie,

paraissait à la première séance de l'assemblée nationale de l'Erguël à Courtelary, assemblée convoquée par le manifeste de Villeret.¹⁾ Mais Liomin n'y venait pas comme député de ses paroissiens, ainsi qu'on pourrait le présumer. Les communes du Bas-Erguël, Sombeval, Péry, Vauffelin, Perles (où siégeait le conseil de Régence), se tinrent, on le sait, prudemment à l'écart du mouvement suscité par le maire Liomin de St-Imier et paralysèrent d'emblée les efforts des patriotes erguéliens par leur attitude de méfiance et d'abstention aux séances de Courtelary. A Péry particulièrement, l'influence du jeune pasteur Liomin ne put contrebalancer celle de Grosjean, homme riche et considéré, et maire de sa commune depuis plus de quarante ans.

Georges-Auguste Liomin fut donc député à l'assemblée nationale par la commune de Sonvillier, dont il était bourgeois.

Dès la première séance, on décida de s'aboucher avec Bienne et une délégation de neuf membres partit aussitôt pour sonder le Louable Magistrat de cette ville et apprendre à quelles conditions pourrait être conclue la réunion des deux petits Etats, réunion que Bienne désirait aussi bien que l'Erguël. La délégation, dont, entr'autres, faisaient partie l'avocat Morel de Corgémont et le fougueux jacobin David Delareusille, de Tramelan, avait comme porte-parole Georges-Auguste Liomin, ainsi qu'il le note dans son journal: « 21 décembre (1792). A Bienne chef de la Députation d'Erguël. 22 décembre. Travaillé au Conseil secret de cette ville. Été à Nidau chez le bailli. Payé étrennes et voitures pour le compte du pays: Livres 17. »

Le jour suivant, Liomin est de retour à Courtelary et rend compte de sa mission dont, on l'a vu, il avait aussi informé le représentant du gouvernement bernois à Nidau. Son mémoire ayant été discuté, « l'assemblée a éventuellement arrêté la réunion totale avec la ville de Bienne et la confusion de tous les droits pour former une constitution commune fondée sur les bases de la plus parfaite égalité et que dès que l'on déviara de ce principe, le présent arrêté tombera sans vigueur »²⁾

¹⁾ Actes 1906, p. 4.

²⁾ Actes 1906, p. 40.

Liomin pouvait donc être satisfait du résultat de ses démarches. Laconique comme toujours et d'une modestie parfaite, il remarque simplement: « 23 déc. Rendu compte de ma mission à Courtelary. On a prononcé éventuellement la réunion avec Bienne. »

Berne, cela se conçoit, suivait d'un œil attentif le mouvement politique déclenché dans l'Erguël, proche de ses frontières. De tout temps, le puissant voisin avait officieusement protégé les Erguëliens et c'est naturellement par Berne que l'assemblée de Courtelary cherchera à se rapprocher de la Suisse. Il est donc compréhensible que la jeune et, en politique, novice assemblée nationale de l'Erguël ait tenu à se concilier tout à fait les bonnes grâces de L. L. E. E. de Berne et de Zurich. Pour cela, quel meilleur moyen que de leur envoyer une députation pour solliciter humblement leurs conseils? Le 28 décembre 1792, Liomin peut donc se remettre en voyage. Il est accompagné de Fréd. Voumard, de Courtelary. Il part pour Berne et Zurich « afin d'informer L. L. E. E. de notre situation politique et de nos projets de réunion avec Bienne ». Par le même chemin, la députation passera à Baden, où l'ambassadeur de France prend les eaux, « pour le solliciter de favoriser dans le traité qui se négocie entre la France et la Suisse, les articles qui pourraient être favorables à nos intérêts... ».

Grâce à l'entregent et à la prudence de Liomin, nos deux députés furent fort bien reçus à Berne et le 30 décembre, ils pouvaient écrire à Courtelary: « Nous avons la grande satisfaction de vous annoncer qu'arrivés à Berne, nous avons fait visite à six sénateurs membres du conseil secret et aux avoyers qui, après avoir reçu avec bonté nos humbles remontrances, nous ont parlé de la manière la plus flatteuse pour notre cause et fait les accueils les plus favorables ». ¹⁾

A Baden, où ils sont le 1^{er} janvier 1793, ils traitent avec l'ambassadeur Barthélemy et son secrétaire Bacher et le jour suivant, ils arrivent à Zurich, où Liomin connaissait plusieurs hauts personnages. Là encore, ils sont bien accueillis par « L. L. E. E. Kilchberger, Wyss et Hirzel ». Le 4 janvier ils étaient de retour au Vallon, et le 6, ils rendaient compte du succès de leur mission: « Partout, pourra dire Liomin, on a loué notre conduite et nous pouvons vous assurer de leur bienveillance et protection... En un mot tout va en notre faveur au-delà de toute espérance ». ¹⁾ Les notes secrètes que Liomin rapporte de son voyage nous prouvent qu'il prenait sa tâche très au sérieux et qu'il était plus patriote que révolutionnaire: On ne désapprouve point nos projets, dit-il, au contraire, on les favorisera, mais union, prudence, modération, ménager le Prince et la

¹⁾ Actes 1906, p. 51, 52.

France... On craignait beaucoup que la haute paroisse ne voulut se réunir à Porrentruy (Département du Mont-Terrible). Nous avons démenti cette calomnie et ne faites rien qui parût la favoriser... Hâtez de traiter avec Bienne. Cependant, ne faites rien d'important ni de marquant avant notre retour...»¹⁾ Liomin donne encore une preuve de patriotisme, quand il fait présent au pays des frais de sa députation et des honoraires qui devaient lui revenir, soit près de 100 livres. «Les citoyens Liomin, pasteur, et F. Voumard, lit-on dans le procès-verbal de la séance du 9 janvier, ayant été invités à fixer le prix des journées par eux employées dans leur tournée comme députés au Corps helvétique, ils ont généreusement déclaré ne vouloir rien accepter, sur quoi l'assemblée a ordonné que mention honorable de cette générosité serait signa'ée »²⁾.

Cependant les négociations de Sonceboz (7 et 8 janvier) pour la réunion de l'Erguël et de Bienne n'aboutirent pas. Les Biennois, dans leurs propositions firent preuve d'un manque absolu de sens politique et d'une inconcevable intransigeance dans leurs prétentions. A les accepter, l'Erguël, trois fois plus riche en population et en fortune publique, ne ferait que changer de maître. Au Conseil du futur canton, il n'élirait que 20 députés sur les 60 prévus dans les propositions de Bienne. «La ville entendait conserver telles quelles toutes ses institutions et ses autorités», et le reste était à l'avenant... Les Erguëliens refusèrent. La situation était embarrassante. On décida de convoquer une assemblée plus nombreuse qu'à l'ordinaire et, dans la séance du 17 janvier, qui fut présidée par Georges-Auguste Liomin, on décida d'envoyer une nouvelle députation à Berne pour demander des conseils: l'Erguël devait-il proclamer son indépendance? fallait-il maintenir le régime provisoire existant? ou fallait-il élaborer une constitution que sanctionnerait le prince et que garantiraient Berne et le Corps helvétique? Liomin qui, le jour précédent, était allé conférer à Nidau sur ces importantes questions, fut derechef chargé de retourner à Berne, accompagné, cette fois-ci, du maire Belrichard de Courtelary et d'un des Morel de Corgémont. Mais le vent avait tourné sur les bords de l'Aar.

L'Europe entière venait de se coaliser contre la République française. On était sûr à Berne que la révolution serait étouffée et l'on oublia que peu de temps auparavant, on avait encouragé les Erguëliens dans leurs velléités d'indépendance. Nos députés y furent reçus froidement et la discussion, qui dura deux jours, fut évidemment pénible. La preuve de tout cela, nous la trouvons dans le fait que la députation, en revenant de Berne, passa à Perles, où

¹⁾ Actes 1906, p. 52.

²⁾ Actes 1906, p. 11.

siégeait le Conseil de Régence, et nous la lisons dans la lettre qu'elle apportait à Courtelary et dans laquelle L. L. E. E. désapprouvaient formellement la proclamation de la république en Erguël et conseillaient instamment aux Erguéliens de « s'adresser d'une manière convenable au Prince-évêque de Bâle, comme à leur légitime souverain, pour l'engager à donner à l'administration provisoire établie par eux, la sanction nécessaire... ». La députation fit rapport de sa commission le 27 janvier et depuis ce jour, la Révolution en Erguël ne battit plus que d'une aile. Liomin ne retourna à Courtelary et St-Imier, où la Société patriotique s'occupait encore des affaires publiques du pays, que pour communiquer une lettre que lui a adressée le bailli de Nidau (5 mai 1793) de la part des Messieurs de Berne et qui contient une pressante exhortation aux patriotes de l'Erguël de « rentrer dans la voie légale de l'ordre constitutionnel et de se hâter de faire auprès de Son Altesse, leur légitime souverain, les démarches de respect et de soumission qu'ils lui doivent... »¹⁾ Ces exhortations, que Liomin appelle des ordres, il les fit tenir aux treize communautés de l'Erguël, sans doute sur les recommandations de son ami le bailli de Watteville, qu'il était encore allé voir à Nidau quelques jours auparavant. Toujours déferants aux conseils de Berne, les patriotes de l'Erguël et en particulier de Sonvillier prirent en maugréant le chemin de Canossa et, toujours sous la conduite de Liomin, s'en furent à Constance en passant par Berne et Zurich.²⁾ Ils expliquèrent au Prince la conduite des Erguéliens et le prince, sensible à leur repentir et aux assurances de soumission et de fidélité dont ils lui font hommage, leur fait espérer « de prendre en la plus mûre considération les représentations que le pays pourrait lui faire ».

Avec cette mission prit fin l'activité politique de Georges-Auguste Liomin, pasteur à Péry. Et maintenant, comment juger cette activité?

Dans les pamphlets du temps, on a fait grief au ministre Liomin de s'être mêlé des affaires politiques de son pays et on l'a vilipendé sur tous les tons. Se faisant l'écho des partisans de l'ancien régime, un nommé Bischof que le gouvernement bernois soudoyait comme espion dans la Prévôté et l'Erguël, traite les Liomin, les Morel, les Cunier, tous les « patriotes », de rebelles, de révolutionnaires, d'enragés, de canailles qui se sont alliés à la crapule pour soulever le pays contre le souverain. Et un rimailleur d'occasion, qui ne sait pas son orthographe essayera de chansonner:

¹⁾ Actes 1906, p. 110.

²⁾ Les compagnons de Liomin étaient Meyrat (St-Imier), Frésard (Ville-ret) et Voumard (Courtelary). Liomin avança 363 Livres pour payer les frais du voyage.

A pauvre païy je te plain
De t'avoir lessé séduire par les Liomin
Car en 1790 on devait déjà les
faire danser en cadence
la marche de la potence
ou du moin avait il merrité
que le boureau les eu foité.

Le ministre Liomin a-t-il mérité ce traitement? Il n'est pas besoin, après ce que nous avons vu, de répondre à cette question. Georges-Auguste Liomin s'est efforcé de bien servir son pays, et rien d'autre. Et il l'a fait de bonne manière, comme on pouvait le présumer de son éducation et de son caractère. Elevé dans un milieu où le respect d'autrui et des autorités était un devoir et une loi; obligé de par sa profession à garder la mesure dans ses actes aussi bien que dans ses paroles; ennemi de la violence de par son naturel; assagi encore par les spectacles sanglants qu'il avait eus sous les yeux à Paris; enfin d'esprit ouvert, cultivé et tolérant, Georges-Auguste Liomin s'est efforcé d'être bon patriote durant la période la plus troublée de l'histoire de son pays, bon patriote, rien de plus et rien de moins.

Certes, l'action qu'il a entreprise avec les Liomin ses parents de Sonvillier et les citoyens du Haut-Erguël était nécessaire et peut-être leurs projets eussent-ils été couronnés de succès, s'ils avaient montré un peu plus d'audace et de cran. Ils réussirent du moins à préserver durant quelque temps le pays de l'anarchie. Et puis, Georges-Auguste Liomin a encore ce mérite qu'il ne renia jamais rien de son activité politique. En cela il montra plus de caractère que son confrère Cunier et le doyen Morel. ¹⁾

G.-A. Liomin « contrebandier » et industriel; sa fin

Durant tout ce temps, Liomin, est-il besoin de le dire? n'avait point interrompu ses fonctions pastorales et son pensionnat était toujours plein d'élèves. Il prêche, il visite les écoles et se préoccupe de trouver un bon maître pour celle de La Heutte, il fait des visites, achète une vigne à Boujean, vend sa voiture et ses harnais au capitaine Prince, de Bevaix, et achète à Perles, un cheval de deux ans pour 336 livres. Car Liomin est bon commerçant et s'entend aux affaires. Un M. d'Autel de Strasbourg lui devant la pension de son fils, Liomin se récupère sur une cafetière d'argent et il accepte pour le même motif, une bague avec un brillant d'un M. Wagner de

¹⁾ Actes 1906, p. 20 et 108.

Bâle. Il reçoit d'un lieutenant Sandoz commission pour l'établissement d'une huilerie, etc.

La dernière note du journal de Liomin est du 13 juin 1794: M. Julien Schnider (de la Neuveville, pasteur à Orvin) est venu se marier ici avec M^{lle} Henriette Jaquet, de St-Imier (sœur de la veuve de son frère Chrétien-Louis).

Si Liomin interrompt ici, et définitivement, son journal, c'est qu'il a, comme on dit, d'autres chiens à fouetter que de noter ses menus faits et gestes de pasteur, de chef de pension et d'homme du monde. Nous avons constaté que Liomin, à ses nombreuses facultés, ajoutait encore le don du trafic. Or la période qui va de 1793 à 1798 a été, pour les commerçants, marchands et « faiseurs » de la Prévôté, du Jura et de toute la Suisse, une période d'or dans le sens littéral du mot. C'est que les Français qui occupaient la principauté jusqu'à sous les Roches, Bellelay et la Ferrière, avaient un besoin urgent et considérable de chevaux pour l'armée, de marchandises et de vivres... et ils payaient bien. Sous ce rapport, les renseignements que donne Bischof, l'espion des Bernois, dont nous avons parlé déjà et qui, en général, est bien informé, sont tout à fait suggestifs.

Presque chaque jour, à partir de 1793, Bischof signale des convois de chevaux, de bœufs, de moutons qui passent la frontière à Bellelay. Puis ce sont des vivres, du riz, du fromage, de la farine, même de la poudre, le tout ouvertement ou clandestinement: 2 avril 1794, les Prévôtois roulent de tous côtés pour procurer des chevaux et des bœufs aux Français, prétextant les acheter pour leur propre usage... Depuis février passé, 7400 bœufs ont passé à Bellelay pour la France... Les négociants de Bienne continuent à envoyer du riz à Delémont... Raiguel et Voisin de Corgémont sont chargés par le Comité des subsistances en France d'acheter en Suisse des bœufs et des vaches... Ils ont reçu de Bâle 4 tonneaux d'écus neufs, soit 100,000 livres de France, car les Français payent n'importe quel prix, exorbitant, incroyable...¹⁾

Liomin, lui aussi, profite des circonstances. Sans doute estime-t-il qu'il n'y a pas de déshonneur à échanger de la marchandise contre de l'argent, même quand on est pasteur et que cet argent vient des Républicains de France. Il n'a pas de fortune, d'ailleurs, il est mal payé et le sort que l'avenir semble réserver aux ecclésiastiques n'est vraiment pas rose. A ses moments perdus, il se fera donc commerçant, contrebandier, comme dira Bischof qui, en octobre 1794, l'avait déjà dénoncé à la vindicte de Berne, de sorte que le bailli de Nidau, Würstemberger, avait reçu l'ordre de le faire

¹⁾ Actes 1898, p. 4 et suivantes.

arrêter. Liomin avait demandé un complément d'instruction et, bien noté à Berne, il avait obtenu que la mesure fût provisoirement suspendue. Cela ne l'empêcha pas de continuer ses fructueuses opérations. Le 9 décembre suivant, Bischof apprenait que « le pasteur Liomin, cousin germain du fameux maire de St-Imier, fait tous les quinze ou vingt jours un voyage en cabriolet à Soleure, où il fait acheter de la poudre à canon (!) par des garçons dans toutes les boutiques; il en ramène à chaque voyage une cinquantaine de livres ».

Le 20 février 1795, ce même pasteur, accompagné de son cousin, est allé, depuis peu, deux fois à Delémont, « où il conduit lui-même des caisses ». Deux jours après, il couchait à Bellelay, menant un char avec deux tonneaux à Porrentruy. « On assure que ces tonneaux contiennent de la poudre; lui prétend que c'est du café et du sucre. Il n'est revenu que le 28 février, porteur d'un passeport de la Prévôté. Mais comme ce passeport n'était pas signé par Bacher (secrétaire de l'ambassade de France), il a été arrêté pendant deux heures à Glovelier et n'a pu sortir du territoire de la République qu'après avoir montré ses papiers de Porrentruy qui probablement sont relatifs à l'insurrection de l'Erguël ». Ici, l'espion de Berne voit trop loin; nous le savons, Liomin ne s'occupait plus de politique et « l'insurrection » s'était terminée en queue de poisson quelques mois plus tôt.

Quoiqu'il en soit, le « commerce » de Liomin prospérait et s'élargissait. Après avoir relevé que le pasteur de Péry est retourné derechef dans le Mont-Terrible, Bischof rapporte qu'au mois de juin 1795, « le pasteur Liomin, de Péry (et il spécifie bien que c'est en allemand Büdrich), village près de la Reuchenette, en Erguël, duquel j'ai déjà fait mention, continue plus fortement que jamais l'indigne métier de contrebandier avec une grande quantité de poudre à tirer, du riz, du fromage, du beurre, etc., etc. qu'il envoie dans le Mont-Terrible, d'où il tire ensuite du fer... Le même a aussi acheté à Porrentruy de grands tonneaux de la cave du Prince, lesquels il fait aussi sortir clandestinement du Mont-Terrible par des chemins détournés ». ¹⁾

On comprendra peut-être l'intérêt que Liomin porte aux « tonneaux du Prince » quand on saura que notre pasteur qui, on l'a vu, était propriétaire d'un vignoble à Boujean, avait des relations suivies avec la Neuveville, pays du « Chavannes ». Ces relations devaient même aboutir à une union de famille. Lors du mariage du pasteur d'Orvin, Julien Schnider, qui fut béni à Péry par Liomin, celui-ci avait sans doute eu l'occasion de faire la connaissance de la sœur de Julien, Dyonise Schnider, de la Neuveville. Il la trouva

¹⁾ Actes 1873, p. 81.

à son goût et l'épousa en 1795. Il pouvait le faire sans craindre l'avenir: son commerce l'avait enrichi.

Car c'est évidemment avec cet argent qu'il paya lors de la vente des biens nationaux les trois maisons qu'il acquit à Bienne, dont l'une était un grenier à blé du Prince, « près de la commune de Bienne, dont le bas sert actuellement d'écuries et de remises et les deux étages en galetas avec jardin joignant de la contenance de 24 toises 75 pieds carrés », galetas qu'il paya fr. 298,000,— en assignats. A la Neuveville, Liomin qui est désigné dans l'acte comme résidant encore à Péry (juin 1798) se rendit propriétaire d'une quatrième maison, rue Pacot, où logeait le citoyen François Imer, ministre du culte. Ce bâtiment avait trois étages, caves, grenier, aisances et dépendances et lui fut adjugé pour 251.000,— francs, toujours en papier-monnaie du temps.¹⁾

Ces achats sont la preuve que Georges-Auguste Liomin avait alors l'intention de quitter sa paroisse. Les pasteurs n'étaient plus rétribués; le culte de la Raison célébrait ses triomphes! Que faire dans un village? Le commerce d'ailleurs l'attirait. Vers le milieu de l'année 1798, il déposa sa robe de pasteur et vint s'établir à Bienne. Rue haute, il ouvrit un magasin de fer en barres et, homme entreprenant et d'énergie, il ne tarda pas à se rendre propriétaire des moulins de Boujean, à la sortie des Gorges de la Suze, et y établit une usine de clous, chaînes et fils de fer qui deviendra la tréfilerie de Boujean, encore existante. Georges-Auguste Liomin, ancien diacre, ministre de camp et pasteur a donc le mérite assez surprenant d'être le fondateur des Tréfileries réunies de Boujean.

De son mariage avec Dyonise Schnider, Liomin avait eu deux filles: Caroline, née en 1797, épousa en 1820, Florian Imer, officier du génie à la Neuveville; Julie, née en 1802, se maria en 1824 avec André Bridel, également à la Neuveville. Georges-Auguste Liomin mourut en 1819 à Bienne, à l'âge de 56 ans: la vie affairée d'un grand commerçant et les nombreux voyages qu'il dut entreprendre pour faire prospérer son usine l'avaient épuisé avant l'âge.



¹⁾ Actes 1873, p. 81.